



Volonté populaire ! Cinq ans après la votation



bulletin 19

Qu'en est-il de la volonté populaire ?

Chères Lectrices, chers Lecteurs,

Le 17 mai 2009, le peuple suisse acceptait à une majorité des deux tiers l'article constitutionnel 118a Médecines complémentaires : « La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires. » La votation a montré que les médecines complémentaires ont un large soutien de la population.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Aucune des cinq revendications principales n'a été totalement mise en œuvre jusqu'ici (cf infographique) et le bilan serait bien pire sans la pression constante de la Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) sur la politique, les autorités et l'administration.

En sa qualité de mouvement citoyen et organisation professionnelle, la Fedmedcom se fait l'écho du succès de la votation. Elle garde politique, autorités et administration à l'œil et élabore des propositions concrètes pour mettre en œuvre la volonté populaire.

Ces cinq dernières années, la Fedmedcom s'est battue essentiellement au niveau fédéral. Ces prochaines années, elle va se concentrer sur les cantons qui sont les acteurs principaux en matière de santé publique. Ce sont eux qui portent la planification hospitalière de même que les universités et les autorisations d'exercer pour les médecins, naturopathes et thérapeutes en thérapie complémentaire.

La Fedmedcom ne peut assumer ce travail que grâce à votre soutien financier. Nous vous remercions de vos dons sans lesquels nous ne pourrions poursuivre notre travail politique.

Lisez l'entretien avec les deux co-présidents de l'intergroupe parlementaire Médecines complémentaires, le Conseiller aux Etats PLR zougais Joachim Eder et la Conseillère nationale PS de Thurgovie Edith Graf-Litscher : ils livrent leur appréciation sur la mise en œuvre des médecines complémentaires dans la santé publique suisse ainsi que leur avenir.



Martin Bangerter

Co-président Fedmedcom

Le mot d'ordre de l'avenir : Ensemble

Entretien avec les deux co-présidents de l'intergroupe parlementaire Médecines complémentaires, le Conseiller aux Etats PLR zougais Joachim Eder (JE) et la Conseillère nationale PS de Thurgovie Edith Graf-Litscher (EGL).



Nous œuvrons à Berne pour les médecines complémentaires.

Fedmedcom : Il y a cinq ans, le peuple et les cantons acceptaient à près de 70% l'article constitutionnel 118a Médecines complémentaires. Où en est-on aujourd'hui ?

EGL : La votation a montré que les médecines complémentaires ont un large soutien de la population. Peurs et préjugés ont diminué. Lorsque je parle avec des gens du métier des soins, je constate une coexistence plus fréquente aujourd'hui des médecines académique et complémentaires.

JE : Les médecines complémentaires se font entendre et – grâce notamment à cette éclatante victoire en votation – sont devenues politiquement correctes. Aujourd'hui, les politiciens se gardent bien de faire de mauvaises plaisanteries sur les médecines complémentaires. Le postulat que nous avons déposé récemment charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur le degré de mise en œuvre. C'est nécessaire parce que l'on n'entend plus rien depuis longtemps. Le terme de médecines complémentaires n'apparaît en tout cas pas une seule fois dans le rapport du

Conseil fédéral, Santé 2020, qui détermine les priorités en matière de politique de la santé pour les huit prochaines années.

Quelle est l'importance des médecines complémentaires dans le système suisse de santé publique ?

JE : De nombreux médecins acceptent maintenant les médecines complémentaires ou, du moins, ne les excluent plus. Certains s'y forment même – la pression exercée par la population n'y est certainement pas étrangère. Les deux écoles ont en tout cas tout intérêt à cesser de polariser ou de prendre des positions extrêmes !

« Ensemble » constitue donc la formule magique – mais concrètement : comment améliorer la collaboration entre médecines académique et complémentaires ?

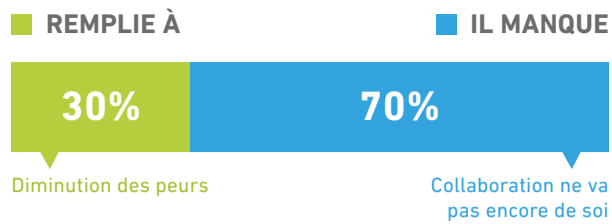
EGL : Il est important d'entretenir les contacts mutuels. Dans le canton de Thurgovie, j'ai appris, par exemple, en discutant avec les directrices des soins des hôpitaux cantonaux que l'ouverture aux médecines complémentaires existait bel et bien mais qu'il manquait les connaissances ou le temps nécessaire pour conseiller les patientes et les patients. D'où l'idée du « Guide sur les médecines complémentaires » de la Fedmedcom.

Les branches médicales des médecines complémentaires ne sont actuellement admises que provisoirement dans l'assurance de base et dans les autres assurances sociales (SUVA, assurance militaire et AI). Quelle sont leurs chances, selon vous, d'entrer définitivement dans l'assurance de base ?

JE : Je les estime bonnes. Les signaux que je perçois dans l'entourage du Conseiller

REVENDEICATION

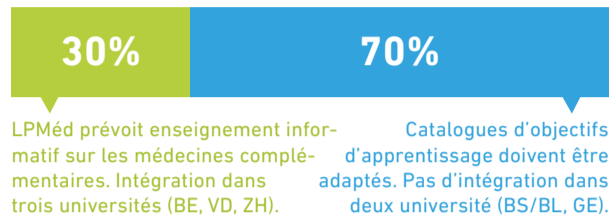
Promotion de la collaboration des médecines académique et complémentaires



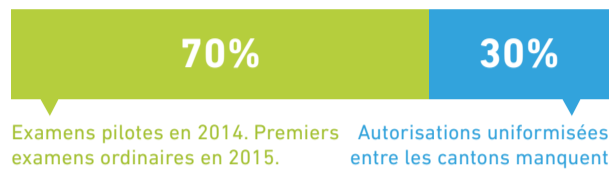
Inclusion des méthodes médicales des médecines complémentaires dans l'assurance de base et les autres assurances sociales



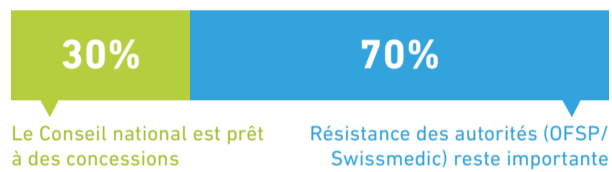
Encouragement de l'enseignement et de la recherche



Création de diplômes nationaux et d'autorisations cantonales d'exercer pour les thérapeutes non-médecins



Garantie de la diversité des remèdes



Graphique de la mise en œuvre des revendications principales. Etat actuel

fédéral Alain Berset sont en tout cas positifs. J'ai confiance. Comme notre intergroupe parlementaire a une bonne assise politique, nous pouvons apporter également une contribution concrète dans la Berne fédérale.

Parlons encouragement de l'enseignement et de la recherche: que peuvent apporter le Parlement et le Conseil fédéral?

EGL: Le Conseil des Etats a adopté, lors de la session de ce printemps, la nouvelle Loi sur les professions médicales; celle-ci prévoit dans les objectifs d'apprentissage des médecins, vétérinaires, dentistes, chiropracteurs et pharmaciens l'acquisition de connaissances appropriées sur les principes thérapeutiques des médecines complémentaires. Leur position est donc

renforcée dans les universités et les patientes et patients auront une information plus complète.

La création de diplômes nationaux et d'autorisations cantonales d'exercer pour les thérapeutes non-médecins est bientôt chose faite; qu'apportent ces nouveaux diplômes aux patients?

EGL: Les diplômes constituent un critère important de choix du naturopathe ou thérapeute complémentaire. Ils garantissent une formation solide et sont donc un signe majeur de qualité.

Comment garantir qu'il sera toujours possible d'obtenir de bons produits thérapeutiques complémentaires et végétaux?

EGL: Nous avons chez nous, dans le canton de Thurgovie, plusieurs producteurs de

médicaments complémentaires et phytothérapeutiques. Leurs soucis principaux sont les obstacles importants que pose Swissmedic à l'autorisation de mise sur le marché, la lourdeur de la bureaucratie et les coûts élevés qu'elle engendre pour des médicaments novateurs. Il est difficile pour des firmes suisses de survivre sur le marché dans ces conditions.

L'augmentation constante des coûts de la santé est un sujet permanent depuis des années. Quelles chances offrent les médecines complémentaires dans ce domaine?

JE: Les médecines complémentaires traitant la personne dans sa globalité et faisant appel à ses forces d'autogénération, il est facile de comprendre que cela coûte moins cher. Je pense que notre économie profitera à moyen ou à long terme des médecines complémentaires. Parallèlement, il faut cependant aussi plus de responsabilité personnelle de la part des patientes et patients.

On parle souvent à l'heure actuelle d'initiatives de mise en œuvre. Faudrait-il quelque chose de la sorte pour les médecines complémentaires?

JE: Non. Ce serait un véritable aveu d'impuissance. Le mandat est clair et je pense que le conseiller fédéral Alain Berset, en charge du dossier, tout comme la majorité du Parlement ont reconnu les signes du temps et vont promptement exécuter la volonté populaire.

EGL: Il n'y a nul besoin d'initiative de mise en œuvre mais seulement de la volonté de l'administration. Malheureusement, certains bureaux font eux-mêmes de la politique au lieu de se contenter d'appliquer la Constitution et les lois. La Fedmedcom et l'intergroupe parlementaire Médecines complémentaires maintiennent la pression sur les autorités et l'administration.

Comment voyez-vous l'avenir des médecines complémentaires?

JE: Positivement. De plus en plus de monde dans notre pays en réalise l'importance. Ce message est aussi arrivé jusqu'en politique. Leur raison d'être me semble incontestée. Mais il existe malheureusement encore trop de charlatans. Les médecines complémentaires doivent s'en distancer sans ambiguïté.

EGL: Il est important que le ministre de la santé, Alain Berset, se prononce une fois pour toute sur l'admission définitive des cinq méthodes médicales des médecines complémentaires dans l'assurance de base. La collaboration des médecines complémentaires et académique pour le bien des patients doit aller de soi. Cela éviterait aussi des doublons et épargnerait des coûts de santé.

Envie de faire figurer la Fédération de la médecine complémentaire sur votre testament?

Nous avons rédigé un aide-mémoire «Testament» à l'intention de toutes celles et ceux qui aimeraient avoir des informations sur cette possibilité ou qui aimeraient tout simplement régler leur succession. Vous y trouverez des réponses aux questions principales touchant au testament et des informations sur ce à quoi veiller si vous voulez consigner par écrit vos dernières volontés. Nous vous envoyons volontiers gratuitement cet aide-mémoire. Une prise de contact de votre part est sans engagement et restera strictement confidentielle.

Nous luttons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire!

La Fédération de la médecine complémentaire est un mouvement citoyen qui veut appuyer le succès de la votation du 17 mai 2009.

Ce que fait la Fedmedcom:

- > Nous représentons les intérêts des patients auprès de la Confédération et des cantons.
- > Nous assurons le secrétariat général du groupe parlementaire Médecine complémentaire.
- > Nous inscrivons la médecine complémentaire à l'agenda politique.
- > Nous apportons notre soutien aux parlementaires.
- > Nous informons l'opinion publique sur l'état de la mise en œuvre des revendications centrales.

Contact:

Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18
3011 Berne
Tél. 031 560 00 24
www.fedmedcom.ch
info@fedmedcom.ch
CCP 70-90700-0



Membres de la Fedmedcom anthrosana - Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie / Association suisse Kneipp / Homéopathie Suisse ADHC / Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires ISMAC / Ordre suisse des pharmaciens homéopathes OSPH/SAGH / Organisation du monde du travail de la médecine alternative OrTraMA / Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire Ortra TC / Association suisse des droguistes ASD / Association suisse pour les produits thérapeutiques de médecine complémentaire ASMC / Association Vétérinaire Suisse pour la médecine complémentaire et alternative camvet.ch / Trägerverein Paracelsus-Spital / Union des sociétés suisses de médecine complémentaire / Association pour une pharmacie élargie par l'anthroposophie VAEPS / vitaswiss **Donateurs** ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires / Aeskulap Klinik Brunnen / Antistress AG - Burgerstein Vitamine / Berufsverband der TierheilpraktikerInnen Schweiz BTS / Ceres Heilmittel AG / Complemedis AG / ebi-pharm / EGK - Caisse de santé / EnergyBalance SA / ENSAAF MEDICAL Sarl / GfM AG / Heel GmbH / Heidak AG / Ita Wegman Klinik / Lukas Klinik / Max Zeller Söhne AG / Medidor AG Aesch / Omida AG / Padma AG / Paracelsus Clinica al Ronc AG / Paracelsus Klinik Lustmühle / Paramed AG / Phytomed AG / Regena AG / Schüssler-Verein Schweiz / Schwabe Pharma AG / Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen SVNH / Similasan AG / Stiftung Sokrates / St. Peter Apotheke / Weleda AG

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres et donateurs.

Impressum

Fédération de la médecine complémentaire,
Christine Keller Sallenbach, Secrétaire générale,
Amthausgasse 18, 3011 Berne, Téléphone 031 560 00 24,
www.fedmedcom.ch, Courriel: info@fedmedcom.ch
Rédaction: Christine Keller Sallenbach, Walter Stüdeli
Traduction: Anne-Véronique Wiget
Photos: Simone Wälti / mäd
Conception: www.bueroz.ch
Impression: Ast & Fischer AG, Wabern

